

ANNEXE 1

Liste des pièces constitutives du dossier de candidature

- **Une note présentant (maximum 30 pages) :**
 - l'historique des partenariats de la coordination sur le territoire concerné,
 - la liste des partenaires engagés dans le projet, les modalités de coopérations actuelles et leur degré de formalisation,
 - une description du projet, de sa conduite et de ses objectifs quantitatifs et qualitatifs selon les éléments du cahier des charges national des dispositifs MAIA : la faisabilité du projet, les partenariats prévus, son calendrier, l'organisation des moyens envisagés (notamment définition du territoire initial du porteur et ses perspectives d'évolution ; estimation du nombre de gestionnaires de cas nécessaires (en précisant les modalités d'estimation) et les objectifs quantitatifs et qualitatifs prévus.
 - expliciter en quoi le projet correspond à un dispositif intégré et en quoi il répond aux réalités locales.

- **Des documents formalisant l'engagement des partenaires : lettres d'engagement et conventions existantes.** Un tableau récapitulatif comportant la liste des documents formalisés, leur nature et les partenaires engagés.

- **L'engagement par le porteur de recruter au plus tôt un pilote avec un ou plusieurs CV joints au dossier.**

- **Les pièces administratives habituelles dans le cadre de tout financement public :**
 - le dossier de financement (annexe 3) ;
 - Pour un porteur privé à but non lucratif : copie des statuts ; récépissé de déclaration en Préfecture et, le cas échéant, des modifications ; derniers comptes annuels approuvés ; copie du dernier rapport du Commissaire aux comptes ; le dernier rapport d'activité de l'organisme.

Tout dossier incomplet ne pourra être retenu.